

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1561

Artikel: Prévoyance professionnelle : le faux débat : la répartition contre la capitalisation
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un dimanche très ordinaire

Les initiatives populaires ont toujours eu des faibles chances de succès. Le rejet compact de la semaine passée a confirmé cette tendance. Toutefois, la crainte de l'immobilisme oublie les avancées parlementaires sur des nombreux dossiers.

Le rejet net et compact des sept initiatives populaires soumises au peuple le 18 mai dernier a suscité des commentaires désabusés. Le cumul des non a frappé les esprits et parfois désespéré d'une volonté de changement au sein de la population. Or ces résultats ne divergent en rien de la pratique politique dominicale.

Au cours de la législature qui prend fin cet automne, le taux moyen de soutien aux initiatives s'est élevé à 33%, tout comme dimanche dernier. Qu'elles soient lancées par la gauche ou la droite, les initiatives n'ont qu'une très faible chance de succès. L'initiative sur l'asile de l'UDC (49,9%) et celle de la gauche sur l'abaissement de l'âge de la retraite (46%) ont obtenu les meilleurs résultats des quatre dernières années. Alors que les initiatives pour l'interdiction de l'avortement, pour l'abaissement des coûts hospitaliers et sur les quotas n'ont réuni que 18% des suffrages.

Une première analyse de l'institut GfS montre que les résultats du 18 mai dernier n'ont révélé aucune fracture linguistique d'envergure. Les Alémaniques, par un meilleur soutien aux dimanches sans voitures, confirment une sensibilité écologique plus développée, alors que les Romands, comme à l'accoutumée, attestent d'une plus grande fibre sociale et réservent un meilleur accueil à l'initiative sur les handicapés. Le Tessin, pourtant solidement ancré à droite, confirme sa tendance à mieux accueillir les initiatives que le reste du pays. Et très naturellement, le résultat de l'initiative sur les loyers révèle un clivage entre les centres urbains et la campagne.

La gauche et les Verts, qui avaient recommandé un septuple oui, enregistrent une lourde défaite. Les socialistes en particulier ont peine à digérer le sec rejet de leur initiative sur la santé, d'autant plus qu'ils ont été mal suivis par leur électorat (60%), à peine mieux

que les dimanches sans voitures (57%).

Faut-il pour autant conclure que la Suisse est condamnée à l'immobilisme? La plupart des initiatives rejetées ont suscité des réponses parlementaires plus ou moins satisfaisantes. En matière d'apprentissage, la nouvelle loi sur la formation professionnelle offre un cadre mieux adapté; la loi sur les handicapés reconnaît le droit à une égalité de traitement qui se concrétisera à un rythme plus lent que celui voulu par l'initiative. Et la loi sur l'assurance maladie, en révision, prévoit une augmentation des subventions et des limites de charge pour les familles.

Tout cela ne constitue certes que des petits pas, à la mesure d'un pays fondamentalement conservateur, mais des petits pas difficilement imaginables sans l'impulsion donnée par des initiatives populaires. *jd*

www.polittrends.ch/abstimmungssonntag/erstanalyse

Prévoyance professionnelle

Le faux débat: la répartition contre la capitalisation

La mauvaise tenue de la Bourse, les pertes (50 milliards de francs) enregistrées par les caisses de pension suisses relancent le débat: répartition ou fonds de deuxième pilier. Le choix helvétique ayant été fait avec une très large approbation du peuple, ce qui n'est pas toujours rappelé, la question est théorique. Comment passer d'un système solidement ancré à un autre modèle? Comment répartir 450 milliards qui appartiennent à ceux qui les ont acquis et épargnés?

Mais, surtout, on ne voit pas comment la répartition corrigerait les faiblesses du système

actuel. Les placements du deuxième pilier (les placements en actions sont d'ailleurs limités par la loi) tirent leur valeur de la santé de l'économie. Mais la répartition, pour qu'elle ait du grain à redistribuer, doit s'appuyer elle aussi sur une économie vigoureuse. Quel que soit le modèle de retraite choisi, il est incompatible avec la stagnation, un chômage élevé ou une inflation galopante. Il présuppose une économie bien régulée sur le long terme. Il est plus important de l'observer que de faire ressurgir un débat anachronique dont le seul mérite est de fournir à quelques scribes l'oc-

casation d'une posture avantageuse, c'est-à-dire réputée plus à gauche. Relevons encore que, pour une bonne part de l'AVS, la Suisse pratique la répartition. Les rentes adaptées selon un indice mixte (qui tient compte des prix et de l'évolution des salaires) seraient, suivant les intentions du Conseil fédéral, simplement indexées. On déplore ce choix. La revalorisation modeste des rentes souligne la participation à la productivité de l'économie et permet que ces montants ne s'éloignent pas trop du minimum vital auquel ils devraient correspondre selon la Constitution. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean Kaempfer
Charles-F. Pochon (cfp)
Anne Rivier
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
CCP: 10-15527-9
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch